

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

43x19

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES LIÉES AU SALON DU LIVRE JEUNESSE 2019 / CONVENTION ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LE CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)

Le Centre National du Livre a mis en place un dispositif d'aide pour la réalisation de manifestations littéraires.

La subvention pour la réalisation de manifestations littéraires a pour objet de soutenir la réalisation de manifestations d'envergure et de qualité situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) et s'adressant à un large public. Elles peuvent prendre des formes variées (salon, fête du livre, festival, etc.).

Les frais de déplacement et les frais d'hébergement engendrés par les interventions d'auteurs dans le cadre du salon du livre jeunesse des Pennes-Mirabeau entrent dans ce critère d'attribution.

Pour le financement des frais de déplacement et des frais d'hébergement d'auteurs, le taux de concours du CNL est de 50 % au plus du budget prévisionnel.

Opération	Montant total déplacements	Montant total hébergement	Montant Total	Subvention Escomptée (50%)
frais de déplacement et frais d'hébergement d'auteurs dans le cadre du salon du livre jeunesse	2 731,04 €	1 824,50 €	4 555,54 €	2 277,77 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès du CNL pour les frais de déplacement et les frais d'hébergement d'auteurs dans le cadre du Salon du livre jeunesse et d'autoriser le Maire à signer la convention entre le CNL et la Ville des Pennes-Mirabeau une fois la manifestation soutenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- ADOPTE la demande de subvention pour ces interventions
- SOLLICITE l'aide du CNL
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- AUTORISE le Maire à signer la convention
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA